ASSOCIATION FACULTAIRE ÉTUDIANTE DES LANGUES ET COMMUNICATIONS DE L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

CE DOCUMENT N'A PAS ÉTÉ HOMOLOGUÉ PAR L'ASSEMBLÉE

PROCÈS-VERBAL de la troisième assemblée ordinaire de l'Association facultaire, tenue le 10 octobre 2007, à 12h30 à la salle Marie-Gérin-Lajoie au 405, rue Sainte-Catherine Est,. Montréal dans la salle J-M400.

Les membres présents, et dûment inscrits, sont au nombre de cinq cent trente et une (531) personnes à l'ouverture de l'assemblée formant le quorum. L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée à 13h22 et l'avis de convocation est déposé en annexe au présent procès-verbal.

1. Ouverture et praesidium

IL EST PROPOSÉ par monsieur X du baccalauréat en animation et recherche culturelles et appuyé par madame Y du baccalauréat en animation et recherche culturelles d'ouvrir l'assemblée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

IL EST PROPOSÉ par monsieur X du baccalauréat en animation et recherche culturelles et appuyé par monsieur Y du baccalauréat en communication (stratégies de production culturelle et médiatique) d'accepter monsieur Christian Dumont et monsieur Alain Thibeault respectivement comme président d'assemblée et secrétaire d'assemblée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

SUITE À une proposition ordinaire de modification de l'ordre du jour qui a été demandée par monsieur X du baccalauréat en animation et recherche culturelles et madame Y du baccalauréat en communication (relations humaines).

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

SUITE À une deuxième proposition ordinaire de modification de l'ordre du jour qui a été demandée par X du baccalauréat en animation et recherche culturelles et madame Y du certificat en animation culturelle.

REFUSÉE À LA MAJORITÉ

IL EST PROPOSÉ par monsieur X du baccalauréat en animation et recherche culturelles et appuyé par madame Y du baccalauréat en animation et recherche culturelles d'accepter l'ordre du jour tel que modifié.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. Adoption du procès-verbal

IL EST PROPOSÉ par monsieur X du baccalauréat en animation et recherche culturelles et appuyé par monsieur Y du baccalauréat en communication au profil en relations publiques de déplacer à une assemblée ultérieure l'adoption des procès-verbaux de la dernière assemblée.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

4. Procédure d'Assemblée et cahier d'Assemblée

Madame X a expliqué les procédures d'assemblée.

5. Levée de cours

SUITE À une proposition ordinaire d'amendement, d'ajouter à la proposition principale « … jusqu'à la fin de l'assemblée générale. » au lieu de « 14 heures à 17 heures » qui a été demandée par monsieur X du baccalauréat en animation et recherche culturelles et appuyé par monsieur Y du baccalauréat en animation et recherche culturelles.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

CONSIDÉRANT QU'une assemblée générale de grève dure généralement plus d'une heure trente (heure prévue pour le diner) ;

CONSIDÉRANT l'importance d'une participation d'une participation active et démocratique lors d'une assemblée générale de grève ;

CONSIDÉRANT le droit et le devoir de tous les membres de voter à une assemblée générale ;

CONSIDÉRANT QUE les professeurEs impliquéEs ont recu une lettre leur expliquant la possibilité d'une levée de cours ;

IL EST PROPOSÉ par madame X du baccalauréat en animation et recherche culturelles et appuyé par monsieur Y du baccalauréat en communication au profil en relations humaines que se tienne une levée de cours de 14h00 à 17h00 pour tous les membres de l'AFELLC-UQAM qui ont des cours à cette période.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

6. Points d'information

SUITE À une proposition privilégiée d'une demande de huis clos qui a été demandée par monsieur X du baccalauréat en communication au profil stratégies de production culturelle et médiatique et monsieur Y du baccalauréat en animation et recherche culturelles qui a été rejeté à la majorité.

SUITE À une proposition ordinaire d'amendement, de remplacer à la proposition principale «cinq (5) minutes » par « dix (10) minutes puis suivi d'une période de quinze (15) minutes supplémentaires possible » qui a été demandée par monsieur X du baccalauréat en communication au profil en relations humaines et madame Y du baccalauréat en communication du profil relations humaines qui a été rejeté à la majorité.

IL EST PROPOSÉ par monsieur X du baccalauréat en communication au profil des médias interactifs et appuyé par monsieur Y du baccalauréat en animation et recherche culturelles de limiter les interventions à cinq (5) minutes par conférencier.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

6.1 Récent développement

SUITE À une proposition ordinaire d'amendement, qui a décidé de la proposition principale, de laisser terminer le tour de parole malgré une proposition de clore la discussion, qui a été demandée par madame X du baccalauréat en communication au profil en relations humaines et madame Y du baccalauréat en communication du profil relations humaines qui a été rejeté à la majorité.

6.2 Dégel

SUITE À une proposition dilatoire d'ajournement, il est proposé par monsieur X du baccalauréat en communication au profil en relations publiques et appuyé par madame Y du baccalauréat communication du profil en relation publique de suspendre ce point.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

6.3 Situation locale et nationale

IL EST PROPOSÉ par monsieur X du baccalauréat en communication au profil des médias interactifs et appuyé par monsieur Y du baccalauréat en animation et recherche culturelles de limiter la période de questions à dix (10) intervenants par conférencier.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

SUITE À une proposition dilatoire d'ajournement, il est proposé par monsieur X du baccalauréat en communication au profil journalisme et appuyé par madame Y du baccalauréat communication du profil journalisme de suspendre le point.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

6.4 Conséquence académique d'une grève

SUITE À une proposition dilatoire d'ajournement, il est proposé par madame X du baccalauréat en communication marketing et appuyé par madame Y du baccalauréat en animation et recherche culturelle de suspendre le point.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

7. Autres moyens d'actions progressifs

SUITE À une proposition ordinaire d'amendement, de remplacer à la proposition principale « 30 minutes » par « 15 minutes » qui a été demandée par madame X du baccalauréat en animation et recherche culturelles et madame Y du baccalauréat en communication du profil journalisme.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

IL EST PROPOSÉ par madame X du baccalauréat baccalauréat en communication du profil journalisme et appuyé par monsieur Y du baccalauréat en animation et recherche culturelles que la plénière dure quinze (15) minutes.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

SUITE À une proposition dilatoire de la question préalable qui a été demandée par madame X du baccalauréat en communication du profil journalisme et madame Y du baccalauréat en animation et recherche culturelles.

SUITE À une proposition ordinaire de sous-amendement, de remplacer dans la proposition principale « … sous noir » au lieu de « dollar » qui a été demandée par monsieur X du baccalauréat en communication du profil de stratégies de production culturelle et médiatique et appuyé par monsieur Y du baccalauréat en animation et recherche culturelles.

REJETÉE À LA MAJORITÉ

SUITE À une proposition ordinaire d'amendement, d'ajouter après « … moyens d'actions » et de lire ainsi « …moyens d'actions, par le paiement de la facture des étudiantEs en sous noir, contre… » dans la proposition principale qui a été demandée par madame X du baccalauréat en en animation et recherche culturelles et appuyé madame Y du baccalauréat en en animation et recherche culturelles.

REJETÉE À LA MAJORITÉ

IL EST PROPOSÉ par monsieur X du baccalauréat baccalauréat en communication du profil journalisme et appuyé par monsieur Y du baccalauréat en animation et recherche culturelles que le

vote soit pour ou contre la grève, que l'AFELLC-UQAM prenne des moyens d'action contre la hausse des frais de scolarité et de frais afférents.

AINSI, conséquemment et sur une proposition dilatoire de mise en dépôt par X du baccalauréat en en animation et recherche culturelles et de madame Y du baccalauréat en en animation et recherche culturelles, la proposition est reporté pour une période indéterminée par l'Assemblée.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

8. Grève

CONSIDÉRANT QUE le dégel du gouvernement représente une augmentation de 30% des frais de scolarité et réduit donc l'accessibilité aux études;

CONSIDÉRANT QUE l'augmentation des prêts et bourses est insuffisante pour réellement assurer une accessibilité à tous et à toutes;

CONSIDÉRANT la position des membres de l'AFELLC-UQAM quant au financement des études postsecondaires qui fut adopté comme suit : « Contre toute hausse de frais de scolarité et de frais afférents et pour un réinvestissement majeur en éducation dans une perspective de gratuité scolaire. »

CONSIDÉRANT le sous-financement dont souffre l'UQAM depuis sa création et qui se perpétue aujourd'hui;

CONSIDÉRANT QUE le plan de redressement imposé à l'UQAM implique la hausse des frais chargés aux étudiants et étudiantes ainsi qu'une réduction des services disponibles;

CONSIDÉRANT QUE le dégel et que le gouffre financier uqamien témoignent d'un sous-financement chronique en éducation et sont donc intrinsèquement liés;

CONSIDÉRANT le désir des membres de refuser le plan de redressement voté le 15 juin dernier et qui fut adopté comme suit : « Que le gouvernement résorbe la crise uqamienne par un réinvestissement massif visant l'annulation de la dette de l'UQAM, l'abolition rétroactive des mesures du plan de redressement et ainsi éviter la tutelle »

CONSIDÉRANT l'escalade des moyens de pression effectuées depuis septembre 2006 à l'UQAM quant au plan de redressement et au national quant au dégel; moyens de pression qui se résume à des pétitions, des manifestations, des communiqués de presse, des conférences de presses, du lobby, des discussions avec l'administration et avec les syndicats, le blocage du C.A. du 15 février 2007;

CONSIDÉRANT QUE l'UQAM est née d'une grève en 1968, que le gel qui était menacé par le gouvernement fut maintenu en 1986 et 1996 suite à des grèves, qu'une grève de 4 mois et demi permit à un module de notre faculté d'exister encore à ce jour, donc que l'on peut voir les gains concrets de grèves antérieures;

CONSIDÉRANT QUE la grève est un outil collectif pouvant nous permettre d'aller négocier avec le gouvernement;

CONSIDÉRANT QUE la grève est aussi une plate-forme de conscientisation et un moyen permettant d'effectuer encore plus d'actions et ainsi, d'augmenter la pression sur le gouvernement;

CONSIDÉRANT les valeurs humanistes qui ont poussé et qui poussent encore l'AFELLC-UQAM à lutter pour la justice sociale et l'accessibilité aux études et la volonté de ses membres d'agir;

IL EST PROPOSÉ par madame X du baccalauréat en animation et recherche culturelles et madame Y du baccalauréat en animation et recherche culturelles :

- Que l'AFELLC-UQAM se dote d'un mandat de grève générale illimitée ;
- Qu'un plancher de 7 associations étudiantes et 25 000 étudiant-e-s soit établi pour le déclenchement de la grève ;

- Que cette grève générale illimitée soit reconductible à toutes les semaines;

- Que les cours de stage ou préparatifs au stage soient maintenus

- Que les membres de l'AFELLC-UQAM s'engagent moralement à donner un nombre d'heures proportionnel au nombre d'heures de cours suivies par semaine au mouvement de grève qui s'organise, au moment du déclenchement de la grève générale illimitée;

- Que nos revendications soient :

    - Contre toutes hausses de frais de scolarité et de frais afférents pour un réinvestissement majeur en éducation dans une perspective de gratuité scolaire, c'est-à-dire une réduction de frais graduelle ;
    - Que soient considéré-e-s les étudiants et étudiantes internationaux dans nos revendications ;
    - Que la grève puisse être déclenchée dans les trois jours ouvrables suivant l'atteinte du plancher, par une assemblée générale de déclenchement.

SUITE À une vérification du vote, deux cent-soixante-sept (267) membres qui ont voté en faveur de la proposition, deux-cent-quarante-deux (242) membres ont voté contre la proposition et vingt-deux (22) membres se sont abstenus de voter.

ACCEPTÉE À LA MAJORITÉ

9. Fermeture

SUITE À une proposition ordinaire demandé par madame X du baccalauréat en animation et recherche culturelles et monsieur Y du baccalauréat animation et recherche culturelles, l'Assemblée est close.

ONT SIGNÉ :

LE PRÉSIDENT	LA SECRÉTAIRE

CD/at